



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 30 octobre 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
1ère révision du PLU de Labarthe-sur-Lèze (31)**

**n°saisie 2019-7779
n°MRAe 2019AO161**

Par courrier daté du 29 juillet 2019, reçu par la DREAL Occitanie le 29 juillet 2019, la commune de LABARTHE-SUR-LEZE (31) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de la 1ère révision de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 29 octobre 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).